

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2025

ADOPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'EXIGENCES À L'IMPORTATION POUR LE  
RESPECT DE NORMES DE PRODUCTION ÉQUIVALENTE AUX NORMES DE  
PRODUCTION ESSENTIELLES, EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ENVIRONNEMENT, DE  
BIODIVERSITÉ ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL APPLICABLES DANS L'UNION  
EUROPÉENNE - (N° 627)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 18

présenté par  
M. Potier

à l'amendement n° 3 de Mme Le Grip

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , en raison de leur dangerosité telle qu'établie par les autorités compétentes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.